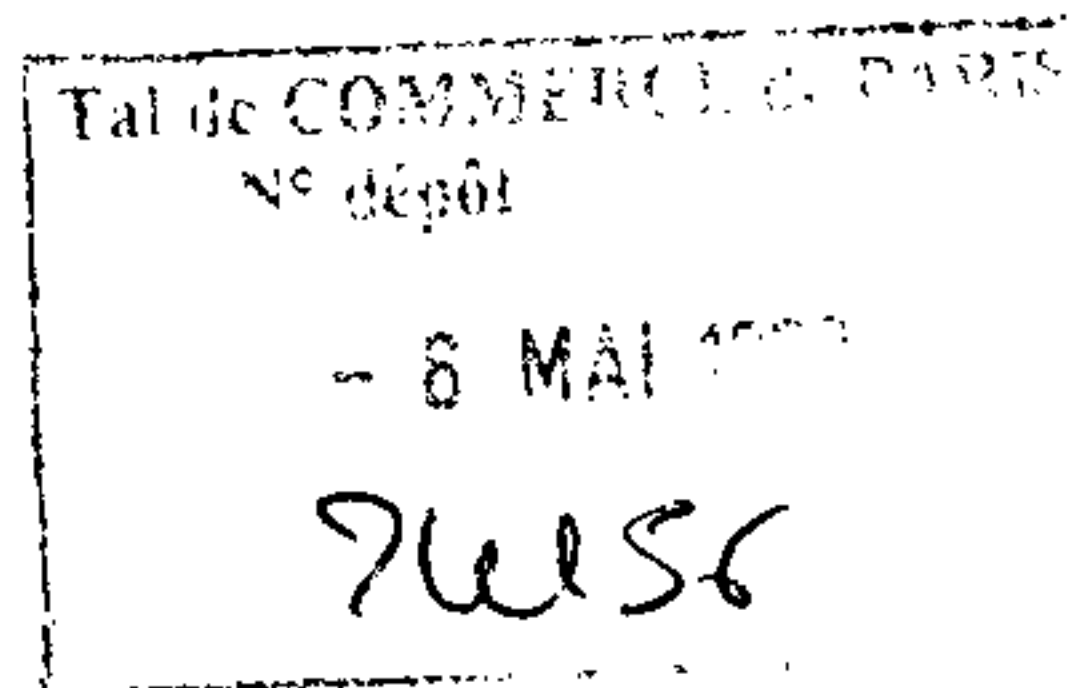


SOFIPAR

743378



**PROJET DE PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 MARS 1998**

Le dix sept mars mille neuf cent quatre vingt dix huit à quinze heures, 100, boulevard du Montparnasse, à PARIS XIVème, les actionnaires de la S.A. **SOFIPAR** se sont réunis en **Assemblée Générale Ordinaire** sur convocation qui leur a été adressée par le Président.

Il a été dressé une feuille de présence signée par chacun des actionnaires présents agissant soit en son nom, soit comme mandataire. Monsieur **FOUQUET** étant empêché, l'Assemblée sera présidée par M. **BUE**, Messieurs **CLAVE** et **BALLE** sont appelés comme scrutateurs, Monsieur **DELACHAUME** est désigné comme secrétaire.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare la séance ouverte.

- I. Le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée véritable par les membres du bureau, que neuf actionnaires possédant ensemble neuf mille neuf cent quatre vingt dix huit (9.998) actions sur 10.000 sont présents ou représentés et que l'Assemblée réunissant ainsi plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Ordinaire.
- II. Le Président dépose ensuite sur le bureau les documents suivants :
 - . les statuts de la Société,
 - . le livre d'inventaire,
 - . la copie des lettres de convocation,
 - . la feuille de présence signée par les actionnaires présents ou par les mandataires,
 - . les pouvoirs des actionnaires représentés.
- III. Le Président rappelle que la présente Assemblée Générale a été convoquée à ces jour, heure et lieu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
 - Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 Septembre 1997,
 - Présentation du bilan et du compte de résultat au 30 Septembre 1997,
 - Rapports des Commissaires aux Comptes,
 - Renouvellement d'Administrateurs,
 - Renouvellement des Commissaires aux Comptes,
 - Vote des résolutions,

IV. Monsieur **DELACHAUME** donne lecture du rapport du Conseil d'Administration et des comptes de l'exercice, tant de ceux de **SOFIPAR** que de ceux des Sociétés en Participation. Il répond aux questions posées, apporte les précisions demandées par les actionnaires et souligne les éléments caractéristiques de l'exercice.

V. Messieurs **AUTISSIER** et **COMERMAN**, Commissaires aux Comptes, donnent ensuite lecture de leurs rapports.

Les différents rapports présentés n'appelant pas d'autres questions de la part des actionnaires, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

- 1/ L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, approuve ce rapport, les comptes et le bilan au 30 septembre 1997 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport sur l'exercice du 1er octobre 1996 au 30 septembre 1997 qui se solde par un bénéfice de **310 785,57 Francs**.
- 2/ L'Assemblée prend acte du rapport général des Commissaires aux Comptes.
L'Assemblée donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.
- 3/ L'Assemblée décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 310 785,57 Francs en report à nouveau.
- 4/ L'Assemblée prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué aux actionnaires au cours des cinq exercices précédents.
- 5/ L'Assemblée, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, déclare approuver les termes des conventions mentionnées dans ledit rapport .
- 6/ L'Assemblée renouvelle pour trois ans, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2000, les mandats des administrateurs suivants :

- **C.N.C.A.**
- M. Marc **BUE**
- Mme Mina **DARBON**

- 7/ L'Assemblée nomme pour trois ans, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2000 :

- M. Marc-Antoine **AUTHEMAN**

en tant qu'Administrateur, en remplacement de M. Hervé **JOUBAUD**.

8/ L'Assemblée renouvelle, pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2003 :

- comme Commissaires aux Comptes Titulaires :
 - le Cabinet **BARBIER FRINAULT & Autres**
 - **C.V.A. - CONTROLE VERIFICATION AUDIT**
- comme Commissaires aux Comptes suppléants :
 - M. René **PROGLIO**
 - le Cabinet **MAZARD et GUERARD**

9/ Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour accomplir les formalités prévues par la Loi.

L'ensemble de ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Ordinaire est levée à seize heures.

Copie certifiée conforme et véritable
PARIS, le 20 avril 1998



Hervé **DELACHAUME**
Directeur Général